

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 3 février 1866

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 1 p. (294r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 3 février 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45438>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 février 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin demande au préfet de l'Aisne au nom des habitants du Familistère l'ouverture du débit de boissons aux personnes ne résidant pas au Familistère à l'occasion du bal organisé le 13 février prochain.

Mots-clés

[Aliments](#), [Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Lundi le 3 février 1806

Monsieur le Préfet
du département de laisne

Monsieur le Préfet

Les habitans du Hamelot me prient de solliciter auprès de vous l'autorisation de pouvoir introduire des étrangers dans les salles de réunions de ce Hamelot pour le bal qu'ils doivent donner le 13 de ce mois. Je prie que vous voudrez bien leur accorder la permission de faire une réunion intérieure dont ils vous feront la renommée et pour laquelle je vous serai obligé d'apporter une somme de 100 francs parfaite considération de laquelle je suis

Monsieur le Préfet

Votre très humble

obéissant

Gaudin